

DEMANDE D'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE UNIQUE

Maître d'Ouvrage :
SAS Parc Éolien des Portes de Champagne II

Maître d'Ouvrage délégué :
EDF Renouvelables



Parc Éolien des Portes de Champagne II

Pièce 3-4 - Etude zones humides



Cœur Défense - Tour B
100, esplanade de Général de Gaulle
92932 PARIS LA DÉFENSE CEDEX
+33 1 40 90 23 00

ENVIROSCOP
27 rue André MARTIN
76710 MONTVILLE
Tél. 0952 081 201

Décembre 2019

Date

Novembre 2020

Date de mise à jour
suite à la demande de compléments

EDF Renewables France, filiale nationale de EDF Renewables
a initié un projet éolien sur les communes de La Forestière et Les Essarts-le-Vicomte (51),
pour le compte de la SAS PARC EOLIEN DES PORTES DE CHAMPAGNE II.

Maître d'ouvrage : SAS PARC EOLIEN DES PORTES DE
CHAMPAGNE II

Assistance à maîtrise d'ouvrage : EDF Renewables France



Adresse de correspondance

Chez EDF Renewables France
A l'attention de Tanguy COLLIN
Cœur Défense - Tour B
100, esplanade du Général de Gaulle
92932 PARIS LA DEFENSE Cedex

Adresse du demandeur

SAS PARC EOLIEN DES PORTES DE
CHAMPAGNE II
Chez EDF Renewables France
Cœur Défense Tour B
100 Esplanade du Général de Gaulle
92 932 PARIS LA DEFENSE Cedex

Tel : 01 41 02 78 64 / Fax : 01 40 90 23 41

Mail : Tanguy.Collin@edf-re.fr

Références : Enviroscop, Décembre 2019. Inventaire des zones humides du parc éolien des Portes de Champagne II
(Communes de La Forestière et Les Essarts-le-Vicomte (51). Dossier d'autorisation environnementale. SAS PARC
EOLIEN DES PORTES DE CHAMPAGNE II

Version :	Version 2
Date :	Décembre 2019
Responsable projet	Etienne PEYRAS
Rédacteur	Etienne PEYRAS
Contrôle qualité :	Nathalie BILLER
	27 rue André Martin 76710 MONTVILLE Tél. +33 (0)952 081 201 contact@enviroscop.fr Société coopérative à responsabilité limitée, à capital variable RCS : Rouen 498 711 290 / APE/NAF : 74 90 B

TABLE DES MATIERES

A. CONTEXTE	4
A.1. Géologie	4
A.2. Réseau hydrographique	5
B. METHODOLOGIE DE L'INVENTAIRE	7
B.1. Définition réglementaire	7
B.2. Cadre réglementaire en cas de destruction de zone humide	7
B.3. Critères de caractérisation	8
B.4. Dispositifs mis en œuvre pour l'expertise	9
C. RESULTATS	13
C.1. Sondages pédologiques	13
C.2. Classement des sondages	15
C.3. Délimitation de la zone humide	19
D. CONCLUSION	20

TABLE DES ILLUSTRATIONS

Figure 1 Pseudogley caractérisant une oxydation de l'élément fer	8
Figure 2 : Gley en fond de profil	8
Figure 3 : Clé de détermination des sols de zone humide – cas d'absence d'horizon tourbeux, réductique ou d'une nappe	8
Figure 4 : Relévés météorologiques	9
Figure 5 : Résultat de l'inventaire des zones humides	20
Carte 1 : Géologie dans l'aire immédiate	4
Carte 2 : Sensibilité aux remontés de nappes	5
Carte 3 : Contexte hydrographique de l'aire immédiate et prédispositions aux zones humides	6
Carte 4 : Localisation des sondages pédologiques	10
Carte 5 : Localisation des sondages pédologiques – secteur sud	11
Carte 6 : Localisation des sondages pédologiques – secteur nord	12
Carte 7 : Localisation des sondages pédologiques avec les emprises du parc éolien des Portes de Champagne II	21
Carte 7 : Localisation des sondages pédologiques aux abords de la zone humide avérée avec les emprises du parc éolien des Portes de Champagne II	22

PREAMBULE

Enviroscop réalise pour EDF Renouvelables, la conduite et la rédaction de l'étude d'impact et du volet paysager du dossier de demande d'autorisation environnementale du parc éolien des Portes de Champagne II.

L'analyse de l'état initial du milieu physique a identifié plusieurs secteurs de prédisposition aux zones humides, dans lesquelles des éoliennes pourraient être envisagées en phase d'étude de variantes.

Un inventaire est donc nécessaire pour vérifier la présence de ce type de milieux au droit des aménagements esquissés.

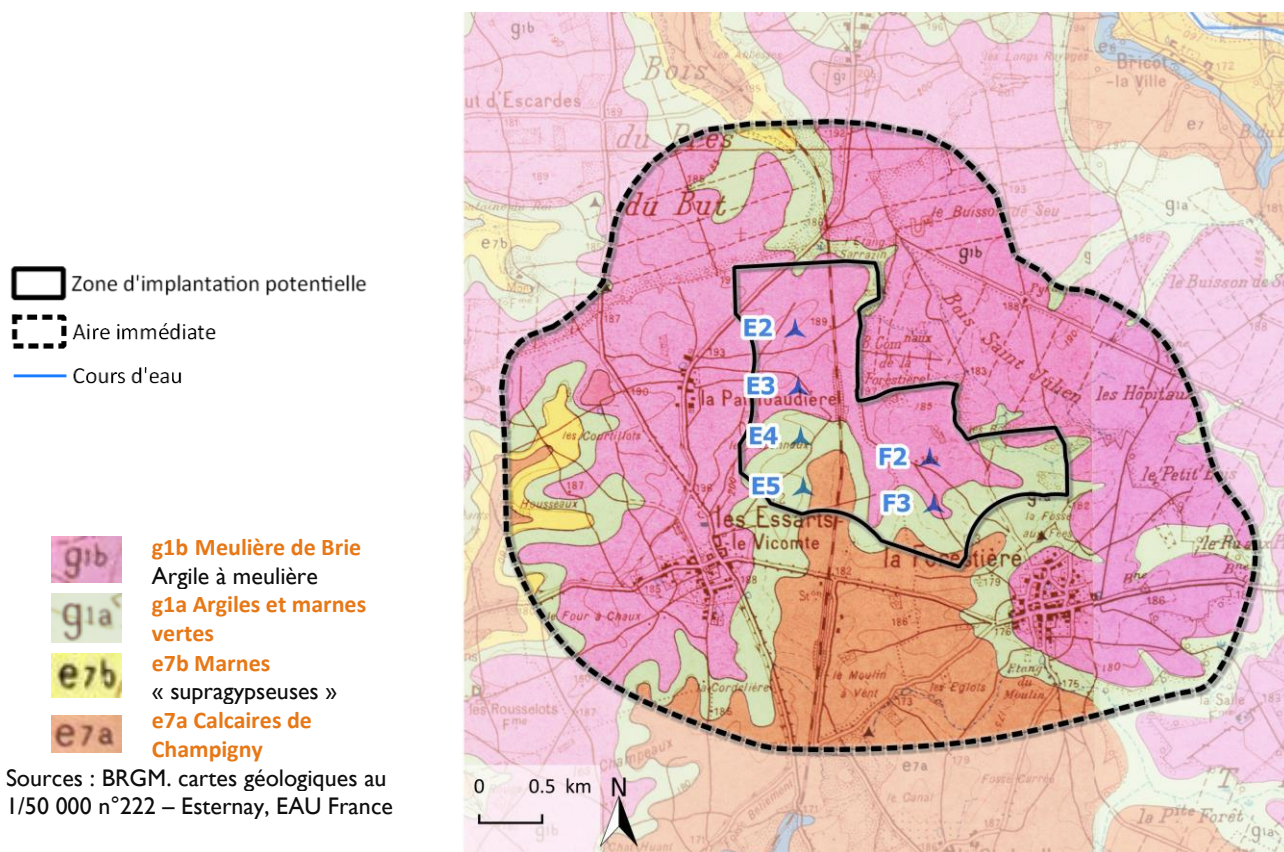
NOTE : En conclusion, sont présentées la carte des sondages pédologiques effectués en phase d'état initial avec l'implantation retenue pour le parc éolien des Portes de Champagne II, avec un zoom autour de la zone humide avérée.

Voir Carte 7 : Localisation des sondages pédologiques avec les emprises du parc éolien des Portes de Champagne II en page 21

A. CONTEXTE

A.1. Géologie

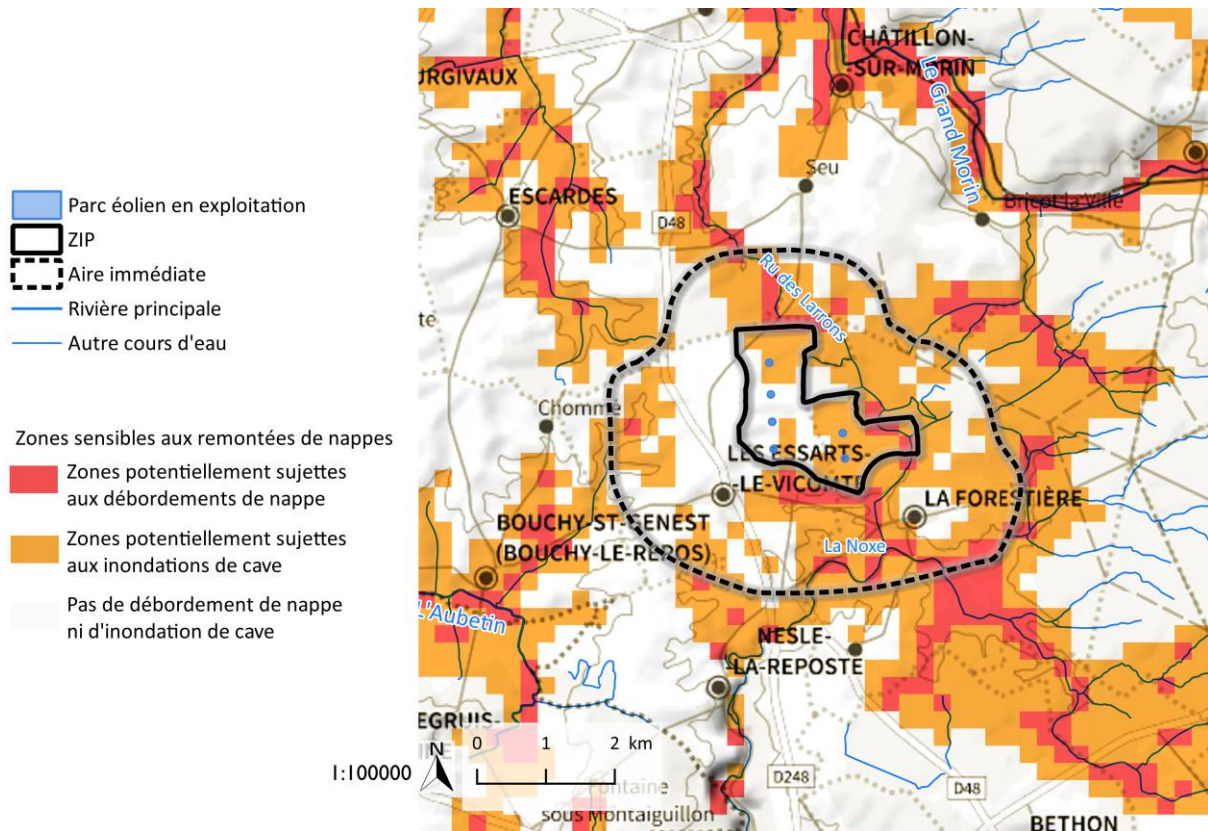
La zone d'étude éloignée s'inscrit en limite de la partie centrale du **Bassin Parisien**, sur un vaste plateau sédimentaire datant de l'Oligocène, en limite avec les couches plus anciennes du Crétacé affleurantes au sud et à l'est. Dans l'aire d'étude immédiate, les couches affleurantes sont caractérisées par le plateau marneux de l'Oligocène, en transition avec les couches calcaires plus anciennes du Crétacé. Sur les parties hautes du plateau, s'étend l'argile à meulière / meulière de Brie. Il s'agit d'argiles brunes et souvent gris verdâtres. Bien qu'entaillée par l'érosion, cette plateforme structurale, d'une épaisseur allant de 6 à 7 m, est bien présente dans l'aire d'étude. Les argiles et marnes vertes présentent une nature imperméable à l'infiltration. Au sud dans la zone d'étude, se déploient les calcaires de Champigny. Il s'agit d'un calcaire blanc ou jaunâtre. Des zones siliceuses plus ou moins diffuses se développent dans sa masse. Son épaisseur varie de 10 à 15 m.



Carte 1 : Géologie dans l'aire immédiate

■ Sensibilité aux remontées de nappes

La zone d'implantation potentielle présente de manière générale une **sensibilité faible à très faible aux remontées de nappe** [BRGM]. Elle est d'un niveau modéré à très fort dans les extrémités nord, est et sud de l'aire d'étude immédiate à la faveur des talwegs et de la naissance de cours d'eau.



Sources : BRGM.GEORISQUE, FranceRaster, ADMIN Express. BDAI

Carte 2 : Sensibilité aux remontées de nappes

A.2. Réseau hydrographique

La zone d'implantation potentielle est sur une ligne de partage des eaux entre (voir carte suivante) :

- le secteur hydrographique de la Seine (de l'Aube à l'Yonne) occupant la plus grande part de la ZIP, et plus précisément le bassin versant de la Noxe,
- le secteur hydrographique de la Marne (de la Saulx à la Seine) occupant uniquement l'extrémité nord-ouest de la ZIP, et plus précisément le bassin versant du Grand Morin.

Hormis son extrémité nord-ouest, la zone d'implantation potentielle se situe au sein du bassin versant de la Noxe, en rive droite. Seuls deux écoulements d'eau (fossés) y sont présents à l'est : Fossé de la Fosse aux Fées et Fossé des Bois communaux de La Forestière, et d'autres talwegs¹ sans écoulements même temporaires. Ils alimentent la Noxe dans l'extrémité sud de l'aire d'étude immédiate.

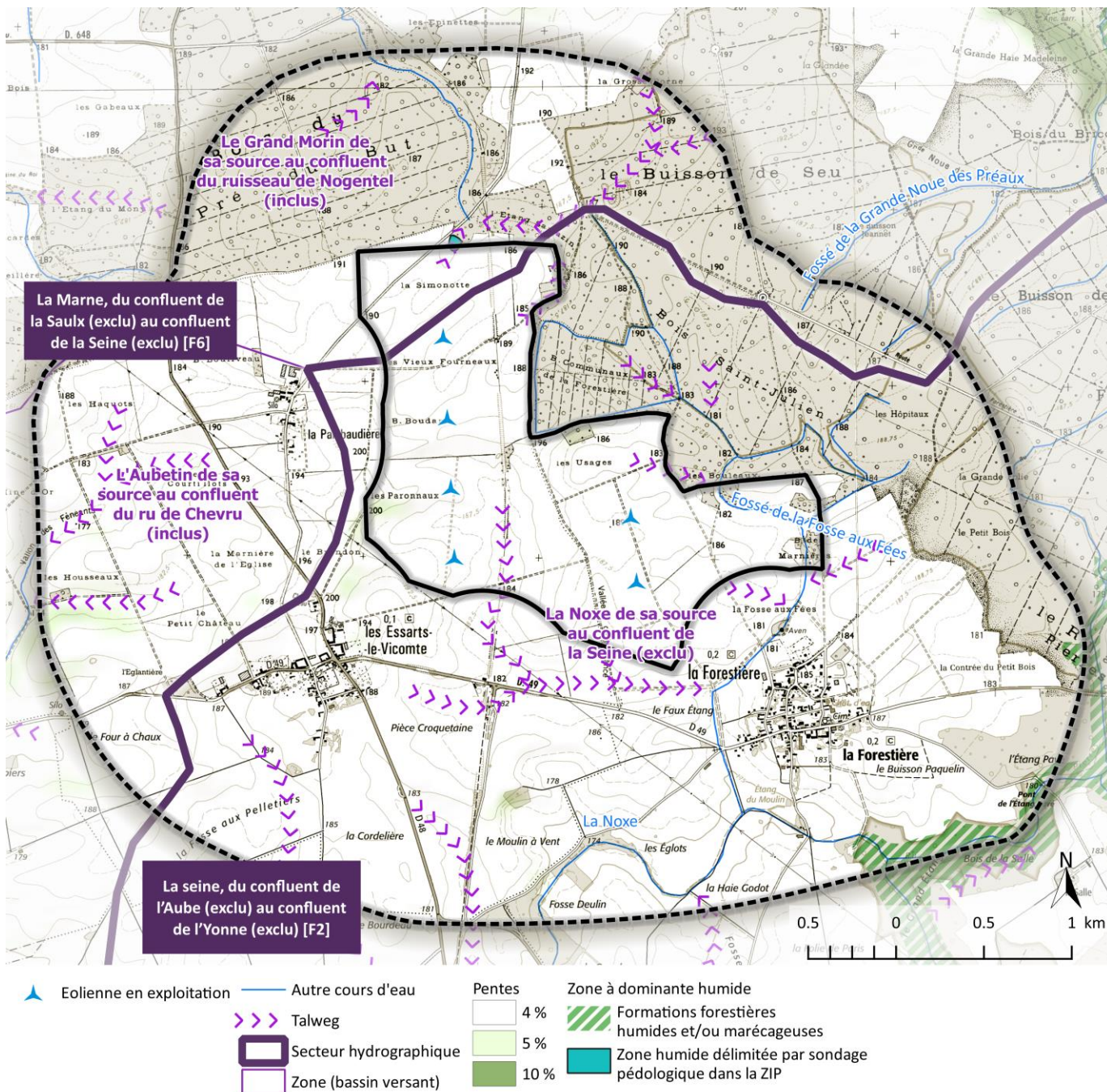
Remarque : Le bassin de la Noxe fait l'objet du SAGE Bassée Voulzie. Il est en cours d'élaboration. Son périmètre a été arrêté en sept 2016 et aucun état des lieux n'est porté à notre connaissance.

L'extrémité nord de la ZIP et la partie nord-ouest de l'aire d'étude immédiate sont au sein du bassin versant du Grand Morin, sans cours d'eau dans cette partie de la ZIP. Un ruisseau affluent prend sa source dans l'aire d'étude juste en aval de la ZIP, qui compte ainsi son talweg amont. Approuvé le 21/10/2016, le SAGE Petit et Grand Morin fait l'objet d'une cartographie des zones humides potentielles.

La carte suivante présente le réseau hydrographique superficiel sur la base de la carte IGN 1/25 000, des cours d'eau,

¹ Se définit par opposition à la ligne de crête (ou ligne de faite, ligne de partage des eaux). L'espace compris entre deux talwegs est appelé interfluve. Ligne de fond d'une vallée. Dans une vallée drainée, le talweg est le lit du cours d'eau. Source : Glossaire Eau France

des pentes, d'une modélisation des talwegs selon la BDAlti, ainsi que les secteurs de prédisposition aux zones humides connus [Sources : SDAGE SN, SAGE 2 Morins, Agence de l'Eau in Réseau Partenarial des Données sur les Zones Humides, 2018].



Sources : IGN Scan25, BD Alti75, BD Carthage, SANDRE, SDAGE, SAGE 2 Morins, INRA Agrocampus, Réseau Zones humides
Carte 3 : Contexte hydrographique de l'aire immédiate et prédispositions aux zones humides

Les secteurs de prédisposition aux zones humides sont définis selon les éléments suivants :

- Les communes de La Forestière et Les Essarts-le-Vicomte n'ont pas fait l'objet d'inventaire communal de zones humides.
- Aucun état des zones humides réalisé par le SAGE Bassée Voulzie n'est porté à notre connaissance.
- Dans le bassin du SAGE Petit et Grand Morin, l'extrémité nord-ouest de la ZIP est identifiée comme un secteur de "prélocalisation de zones humides" selon le SAGE. Les zones humides y sont potentielles, notamment au droit des talwegs. Aucun inventaire précis des zones humides avérées n'y est toutefois porté à notre connaissance.
- Dans l'aire d'étude immédiate, le SDAGE identifie comme enveloppe des "zones à dominante humide" uniquement le lit majeur de la Noxe sur un tronçon au sud du village de La Forestière, en limite sud-est. Aucun autre secteur n'y est recensé. Des zones potentiellement humides y sont également recensées selon le cadrage

national d'une prédisposition aux zones potentiellement humides selon le relief (INRA - AGROCAMPUS OUEST) au 1/100 000. Elles sont localisées dans les talwegs et aux abords des ruisseaux du Fossé de la Fosse aux Fées.

Ces cartographies **ne constituent pas un inventaire des zones humides au sens de l'Arrêté modifié du 24 juin 2008** précisant les critères de définition et de délimitation des zones humides en application des articles L. 214-7-1 et R. 211-108 du code de l'environnement.

Aussi, afin d'établir la présence ou l'absence de zones humides dans l'emprise du projet, un inventaire complémentaire a été réalisé dans le cadre de cette étude.

B. METHODOLOGIE DE L'INVENTAIRE

B.1. Définition réglementaire

Les critères de définition et de délimitation des zones humides sont précisés dans l'arrêté du 24 juin 2008 modifié par l'arrêté du 1er octobre 2009, en application des articles L.214-7-1 et R. 211-108 du code de l'Environnement.

L'inventaire porte sur un ensemble de parcelles agricoles exploitées en labour. Aussi, conformément à la note technique du 26 juin 2017 relative à la caractérisation des zones humides publiée par le Ministère de la transition Écologique et Solidaire, **l'expertise a été réalisée sur le seul critère pédologique**. Cette démarche est cohérente avec l'évolution réglementaire (article 23 de la loi du 24 juillet 2019).

Un espace peut être considéré comme une **zone humide suivant le critère pédologique** dès qu'il présente l'un des sols suivants :

- histosols = engorgement permanent qui provoque l'accumulation de matières organiques,
- reductisols = traits réductiques débutant à moins de 50 cm de la surface,
- rédisols = traits rédoxiques débutant à moins de 25 cm de profondeur et se prolongeant ; ou des traits rédoxiques débutant à moins de 50 cm de profondeur avec des traits réductiques entre 80 et 120 cm de profondeur.

B.2. Cadre réglementaire en cas de destruction de zone humide

Si la zone humide est avérée, sa destruction doit s'intégrer dans le cadre réglementaire suivant :

- La réalisation d'un dossier au titre de la « loi sur l'eau et les milieux aquatiques » codifiée dans les articles L.214 et suivants du code de l'Environnement. L'opération est concernée par la rubrique 3310 relative à la destruction de zones humides.

3.3.1.0.	Assèchement, mise en eau, imperméabilisation, remblais de zones humides ou de marais, la zone asséchée ou mise en eau étant : 1° Supérieure ou égale à 1 ha (A) ; 2° Supérieure à 0,1 ha, mais inférieure à 1 ha (D).	
----------	---	--

D : déclaration A : autorisation

- Le SDAGE et le SAGE en vigueur.

Aussi, dans le cadre du projet éolien, une démarche d'évitement est à privilégier.

B.3. Critères de caractérisation

Les critères de sols sont identifiés à l'aide de sondage à la tarière pour établir des profils pédologiques. Les sondages seront réalisés jusqu'au refus de tarière (1,20 m maximum) pour caractériser le sol et son fonctionnement. Ils sont décrits sur place et localisés.

La caractérisation des sols de zone humide est essentiellement basée sur la profondeur d'apparition de traces d'hydromorphie et sur l'intensité de ces dernières. L'hydromorphie est liée à la présence temporaire ou permanente d'eau dans le sol. Elle se caractérise principalement par :

- des traces " rouille " - pseudogley (oxydation du fer),
- un horizon gris-bleuté - gley (réduction du fer),
- une accumulation de matières organiques (tourbe et histosol).



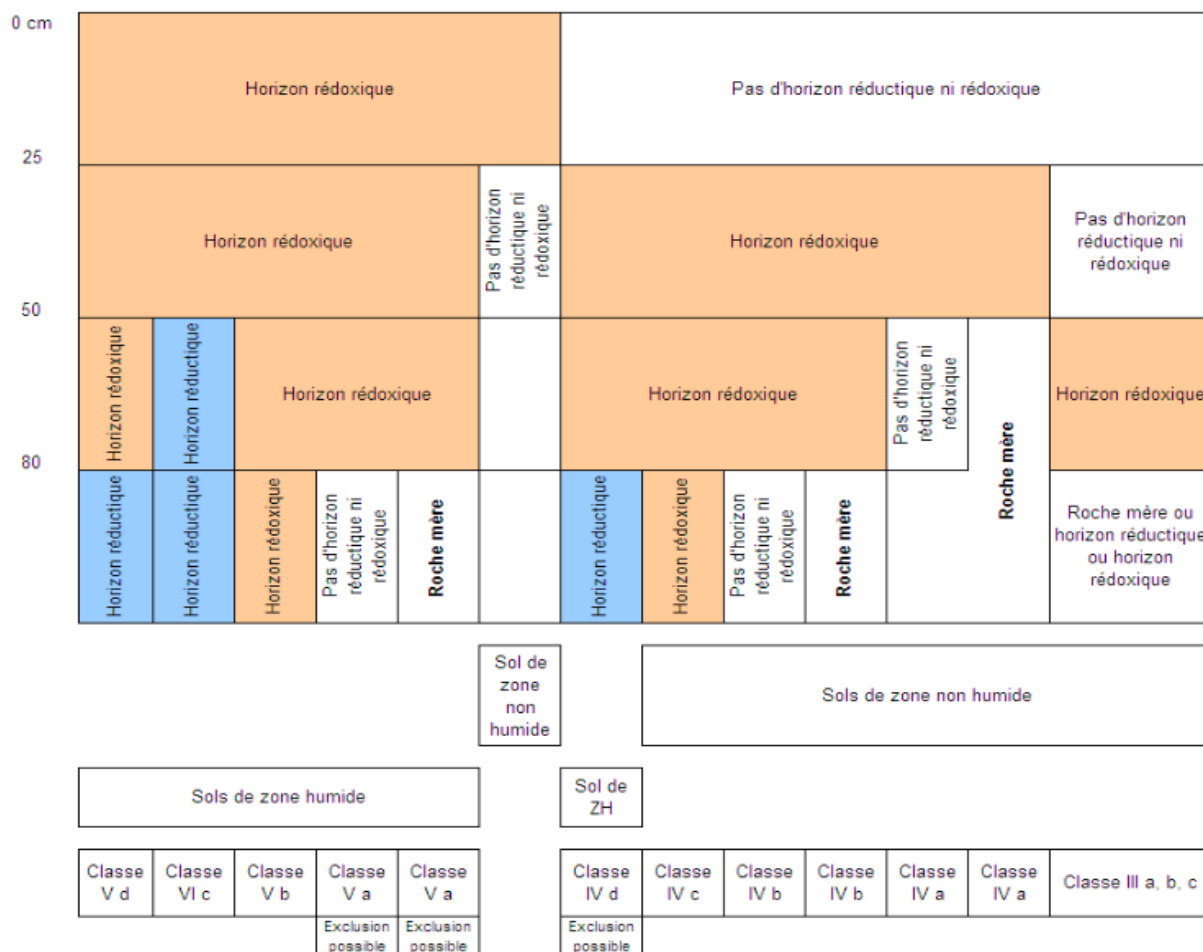
Figure 1 Pseudogley caractérisant une oxydation de l'élément fer



Figure 2 : Gley en fond de profil

La typologie des sols suit la codification de l'arrêté du 24 juin 2008, issues de la typologie produite par le GEPPA permettant de caractériser réglementairement les zones humides (classification GEPPA 1981 modifiée).

Le tableau suivant définit les successions d'horizons caractérisant les zones humides.



Source : Extrait du Guide d'identification et de délimitation des sols des zones humides (MEDE)

Figure 3 : Clé de détermination des sols de zone humide – cas d'absence d'horizon tourbeux, réductique ou d'une nappe

Pour chacun des sondages, les éléments suivants sont décrits :

- substrat géologique,
- profondeur,
- type de sol,
- texture et couleur des horizons,
- profondeur d'apparition des différents types d'hydromorphie.

B.4. Dispositifs mis en œuvre pour l'expertise

■ Qualité des conditions de l'expertise

Réalisation : sondages effectués et interprétés par Etienne PEYRAS, expert sol-eau à Enviroscop

Nombre de sondages : 29

Date de relevé : 30 août 2018.

Conditions météorologiques : les relevés ont été effectués dans de bonnes conditions et ont permis le prélèvement et l'interprétation des sondages. Les températures ont varié de 8°C à 31°C sur les 7 derniers jours ; aucun gel des sols n'est observé. Les prélèvements ont été réalisés après des précipitations qui ont "épongé" les sols suite à la canicule estivale. On a observé 6 mm la veille, cumulant 10 mm en 7 jours.

Date	Température maximale / minimale	Précipitations	Neige
jeu. 23/08	31°/15°	0 mm	0 cm
ven. 24/08	21°/14°	1 mm	0 cm
sam. 25/08	20°/8°	2 mm	0 cm
dim. 26/08	24°/14°	1 mm	0 cm
lun. 27/08	24°/14°	0 mm	0 cm
mar. 28/08	29°/9°	0 mm	0 cm
mer. 29/08	26°/14°	6 mm	0 cm
jeu. 30/08	21°/13°	0 mm	0 cm

Source : Accuweather 2018. Historique des relevés pour la commune des Essarts-le-Vicomte (51)

Figure 4 : Relevés météorologiques

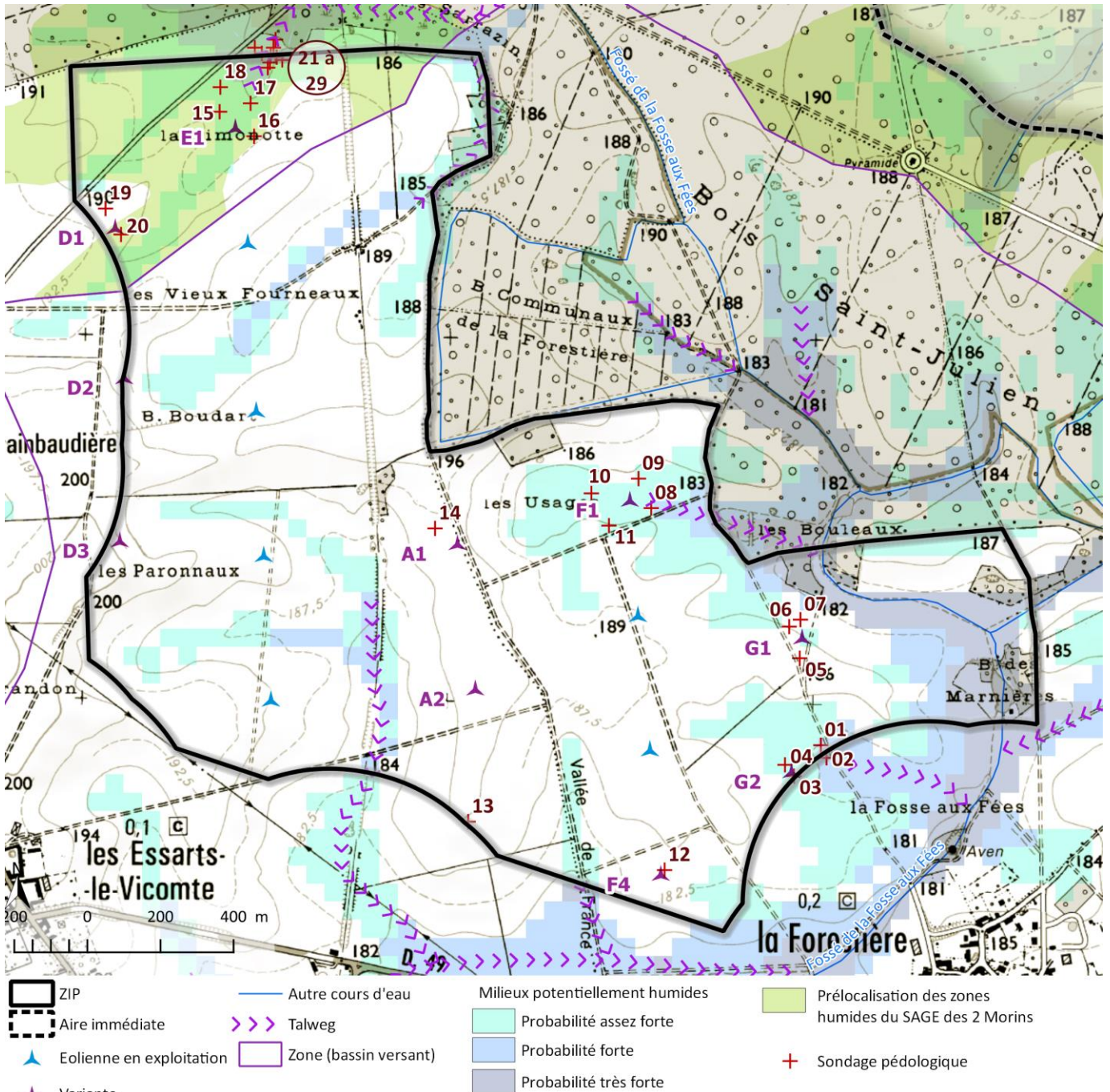
■ Localisation des sondages

L'effort de prospection porte autour des éoliennes étudiées dans les différentes variantes du projet, dès lors qu'elles sont situées dans un milieu identifié comme potentiellement humide selon le SAGE des Deux Morins ou selon la modélisation réalisée par l'Agrocampus Ouest.

Les sondages sont organisés en transects parallèles à la pente.

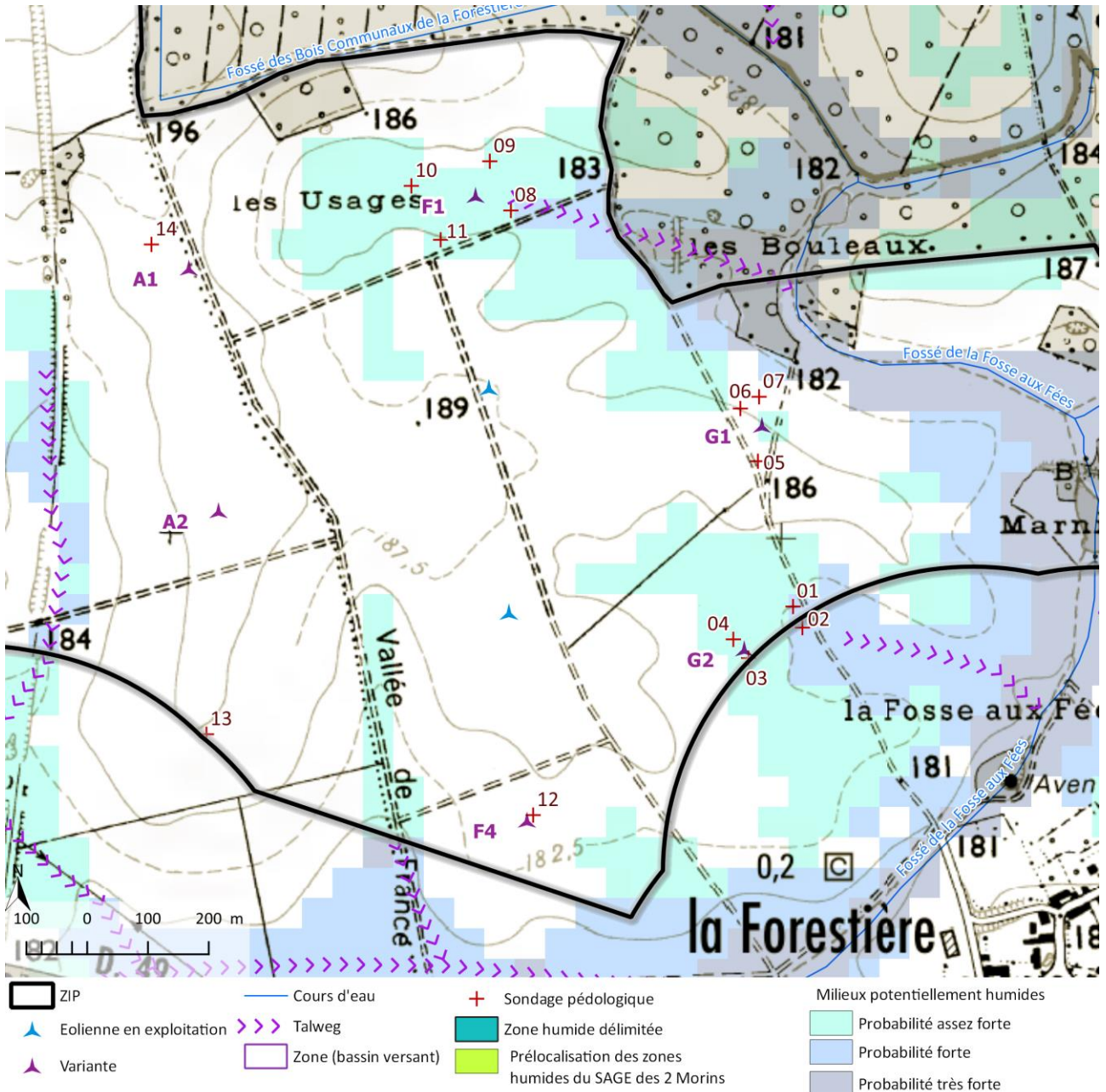
Lorsqu'un profil correspondant à un sol de zone humide est identifié, la densité de sondages est augmentée afin d'affiner le contour de la zone humide. La délimitation est ensuite réalisée en s'appuyant sur ces sondages mais aussi sur la topographie et des observations de surface (changements dans la végétation, talus, etc.). c'est le cas pour les sondages n°21 à 29.

Les cartes suivantes présentent les secteurs investigués avec les 29 sondages réalisés.

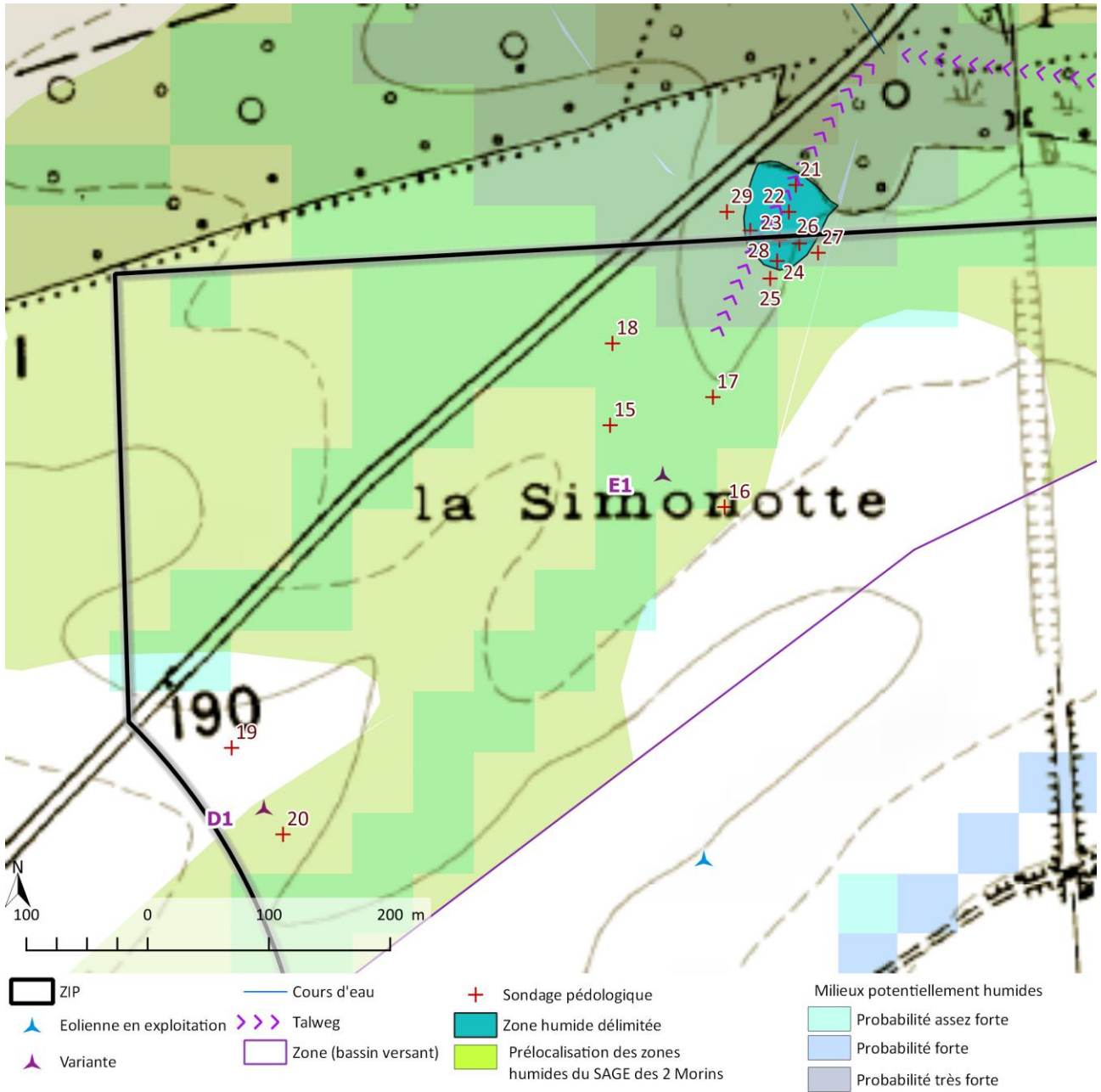


Sources : IGN Scan25, BD Alti75, SANDRE EAU France, SDAGE, SAGE 2 Morins, INRA Agrocampus, Réseau Zones humides

Carte 4 : Localisation des sondages pédologiques



Sources : IGN Scan25, BD Alti75, SANDRE EAU France, SDAGE, SAGE 2 Morins, INRA Agrocampus, Réseau Zones humides
Carte 5 : Localisation des sondages pédologiques – secteur sud



Sources : IGN Scan25, BD Alti75, SANDRE EAU France, SDAGE, SAGE 2 Morins, INRA Agrocampus, Réseau Zones humides
Carte 6 : Localisation des sondages pédologiques – secteur nord

C. RESULTATS

C.1. Sondages pédologiques

Les secteurs ciblés ont été parcourus à pied et **29 sondages à la tarière** ont été réalisés.

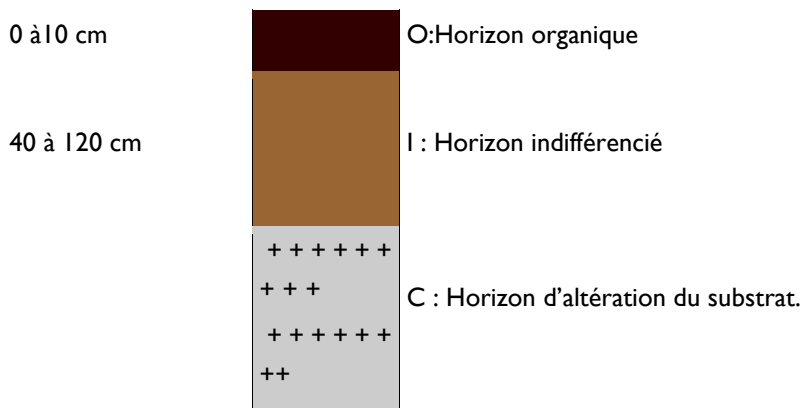
Quatres types de sols ont été observés et leurs profils sont détaillés ci-après :

- Fluviosol non hydromorphe sur colluvions ou argiles (sondages 9, 10, 16, 17, 25, 27 et 29)
- Brunisol non hydromorphe sur argiles (sondages 5, 13 et 14)
- Néoluvisol et Luvisol peu ou pas hydromorphes sur argiles (sondages 1 à 4, 6 à 8, 11, 12, 15, 19 et 20)
- Luvisol hydromorphe sur argiles (sondages 21 à 24, 26 et 28)

■ Fluviosol non hydromorphe sur colluvions ou argiles (sondages 9, 10, 16, 17,25, 27 et 29)

Les fluviosols sont des sols développés en position de talweg. Il s'agit de sols sur lesquels des phénomènes d'érosion et de dépôt sont en cours, empêchant ainsi une différenciation des horizons. Ils sont généralement profonds.

Ils sont définis par : un horizon organique O, parfois presque inexistant, puis par un horizon I indifférencié.

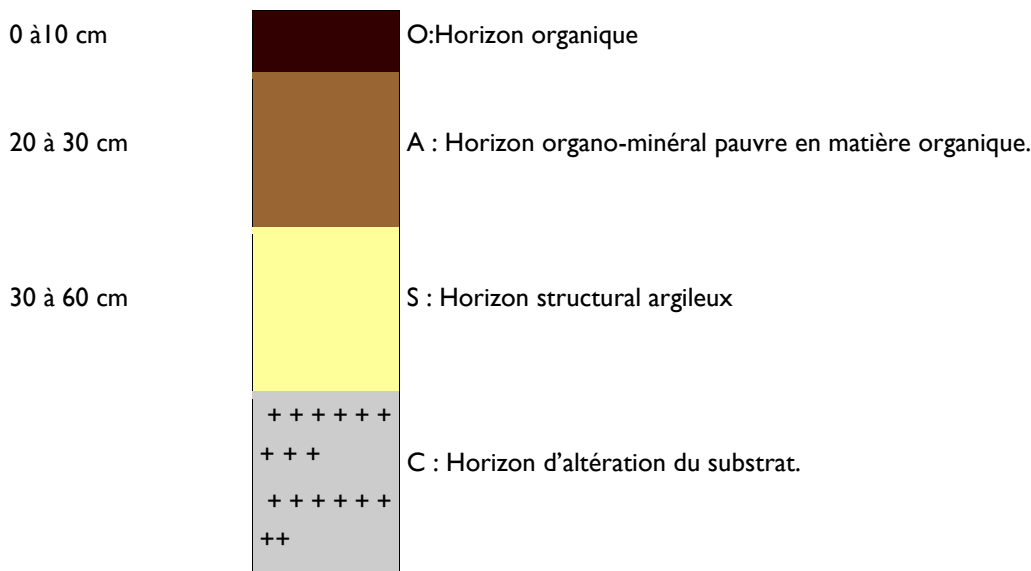


Ce sol ne correspond pas à un sol de zone humide au sens de l'Arrêté modifié du 24 juin 2008.

■ Brunisol non hydromorphe sur argiles (sondages 5, 13 et 14)

Les sols bruns sont les plus fréquemment rencontrés dans les régions tempérées.

Ils sont définis par : un horizon A, un horizon S et un horizon d'altération C.

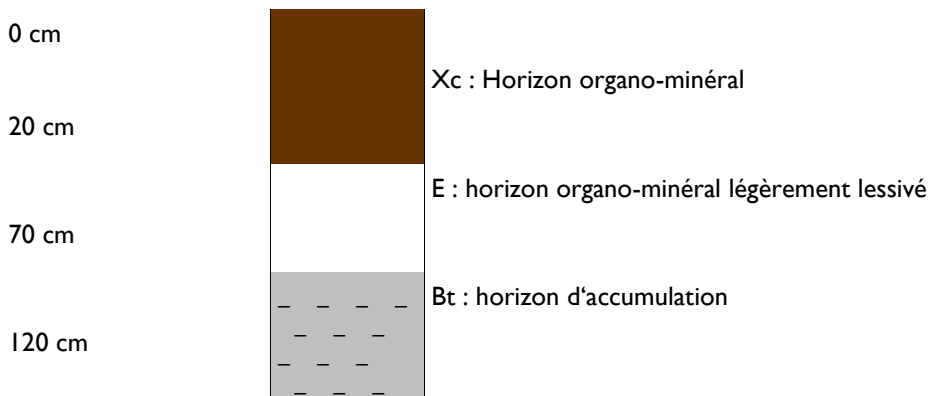


Ce sol ne correspond pas à un sol de zone humide au sens de l'Arrêté modifié du 24 juin 2008.

■ Néoluvisol et Luvisol peu ou pas hydromorphe sur argiles (sondages 1 à 4, 6 à 8, 11, 12, 15, 19 et 20)

Ces sols correspondent à d'anciens brunisols faiblement à fortement lessivés. Ils se caractérisent par la présence d'un horizon éluvial (E) généralement situé à une profondeur allant de 30 à 70 cm et caractérisé par une décoloration, puis par un horizon d'accumulation (Bt) en fond de profil.

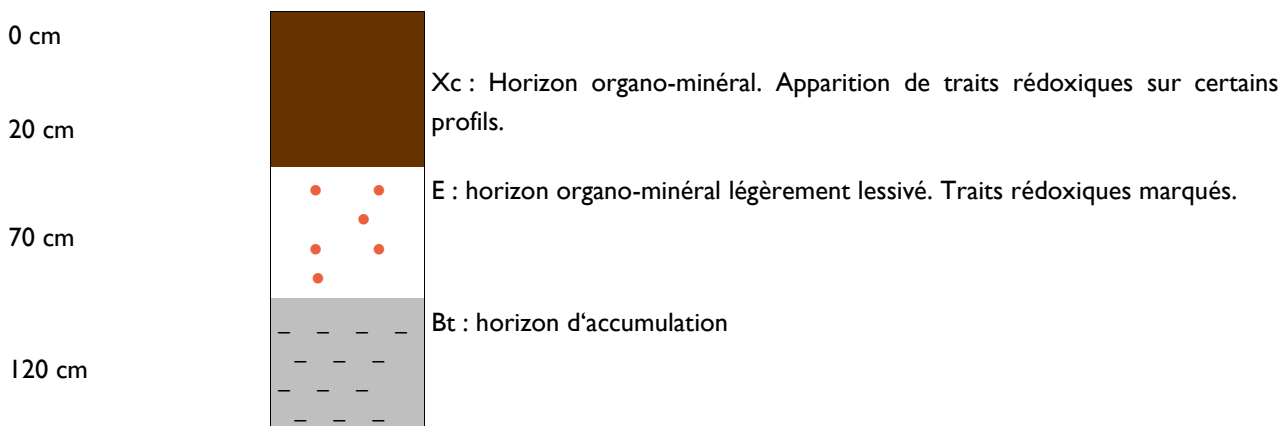
Ces sols sont épais (80 cm à > 120 cm) et ont parfois été remblayés.



Ce sol ne correspond pas à un sol de zone humide au sens de l'Arrêté modifié du 24 juin 2008.

■ Luvisol hydromorphe sur argiles (sondages 21 à 24, 26 et 28)






Ces sols correspondent à d'anciens brunisols faiblement à fortement lessivés. Ils se caractérisent par la présence d'un horizon éluvial (E) généralement situé à une profondeur allant de 30 à 70 cm et caractérisé par une décoloration, puis par un horizon d'accumulation (Bt) en fond de profil.












Dans ce profil, un horizon rédoxique est présent dès la surface. Les traits rédoxiques se poursuivent jusqu'au substrat. Il correspond à la classe Vc du code GEPPA modifié.






Ce sol correspond à un sol de zone humide au sens de l'Arrêté modifié du 24 juin 2008.


C.2. Classement des sondages

N°	Type de sol	Traces d'hydromorphie	Photographie	Zone humide
S01	Néoluvisol non-hydromorphe	Aucune		Non
S02	Néoluvisol non-hydromorphe	Aucune		Non
S03	Néoluvisol non-hydromorphe	Aucune		Non
S04	Néoluvisol non-hydromorphe	Aucune		Non
S05	Brunisol	Aucune		Non

N°	Type de sol	Traces d'hydromorphie	Photographie	Zone humide
S06	Néoluvisol non-hydromorphe	Aucune		Non
S07	Néoluvisol non-hydromorphe	Aucune		Non
S08	Néoluvisol non-hydromorphe	Aucune		Non
S09	Fluvisol	Aucune		Non
S10	Fluvisol	Aucune		Non

N°	Type de sol	Traces d'hydromorphie	Photographie	Zone humide
S11	Néoluvisol non-hydromorphe	Aucune	-	Non
S12	Néoluvisol non-hydromorphe	Aucune		Non
S13	Brunisol	Aucune		Non
S14	Brunisol	Aucune		Non
S15	Néoluvisol non-hydromorphe	Aucune		Non

N°	Type de sol	Traces d'hydromorphie	Photographie	Zone humide
S16	Fluvisol	Aucune		Non
S17	Fluvisol	Traits rédoxiques en fond de profil à partir de 80 cm		Non
S18	Brunisol	Aucune		Non
S19	Néoluvisol non-hydromorphe	Aucune		Non
S20	Néoluvisol non-hydromorphe	Aucune		Non

N°	Type de sol	Traces d'hydromorphie	Photographie	Zone humide
S21	Luvisol hydromorphe	Traits rédoxiques dès la surface		Oui
S22	Luvisol hydromorphe	Traits rédoxiques dès la surface	-	Oui
S23	Luvisol hydromorphe	Traits rédoxiques entre 0 et 25 cm	-	Oui
S24	Luvisol hydromorphe	Traits rédoxiques entre 0 et 25 cm	-	Oui
S25	Fluvisol	Traits rédoxiques au-delà de 50 cm	-	Non
S26	Luvisol hydromorphe	Traits rédoxiques entre 0 et 25 cm	-	Oui
S27	Fluvisol	Traits rédoxiques au-delà de 50 cm	-	Non
S28	Luvisol hydromorphe	Traits rédoxiques entre 0 et 25 cm	-	Oui
S29	Fluvisol	Traits rédoxiques au-delà de 50 cm	-	Non

Remarque : les sondages réalisés pour affiner la limite de la zone humide ne font pas tous l'objet d'une carotte reconstituée, les profils des sols étant déjà déterminés.

Seuls les sondages 21 à 24, 26 et 28 ont été réalisés sur un sol de zone humide au sens de l'Arrêté modifié du 24 juin 2008. Il s'agit de sols de classe Va du code GEPPA modifié.

C.3. Délimitation de la zone humide

Aucun sol de zone humide n'a été identifié autour des variantes dans un secteur potentiel.

En revanche, des sols de zone humide ont été relevés en limite nord-ouest de la ZIP, en limite sud du Bois Saint-Julien. Cette zone humide s'étend sur environ 4600 m² en parcelle agricole, et se poursuit très vraisemblablement vers le nord dans le Bois de Saint-Julien.

La zone humide identifiée est en dehors des aires d'implantation des éoliennes étudiées en variante, à environ 150 m de la plus proche (variante E1).

En conclusion, elle est distante de 190 m du mât de l'éolienne E1 du parc éolien des Portes de Champagne II et de 70 m de l'accès créé depuis la route départementale.

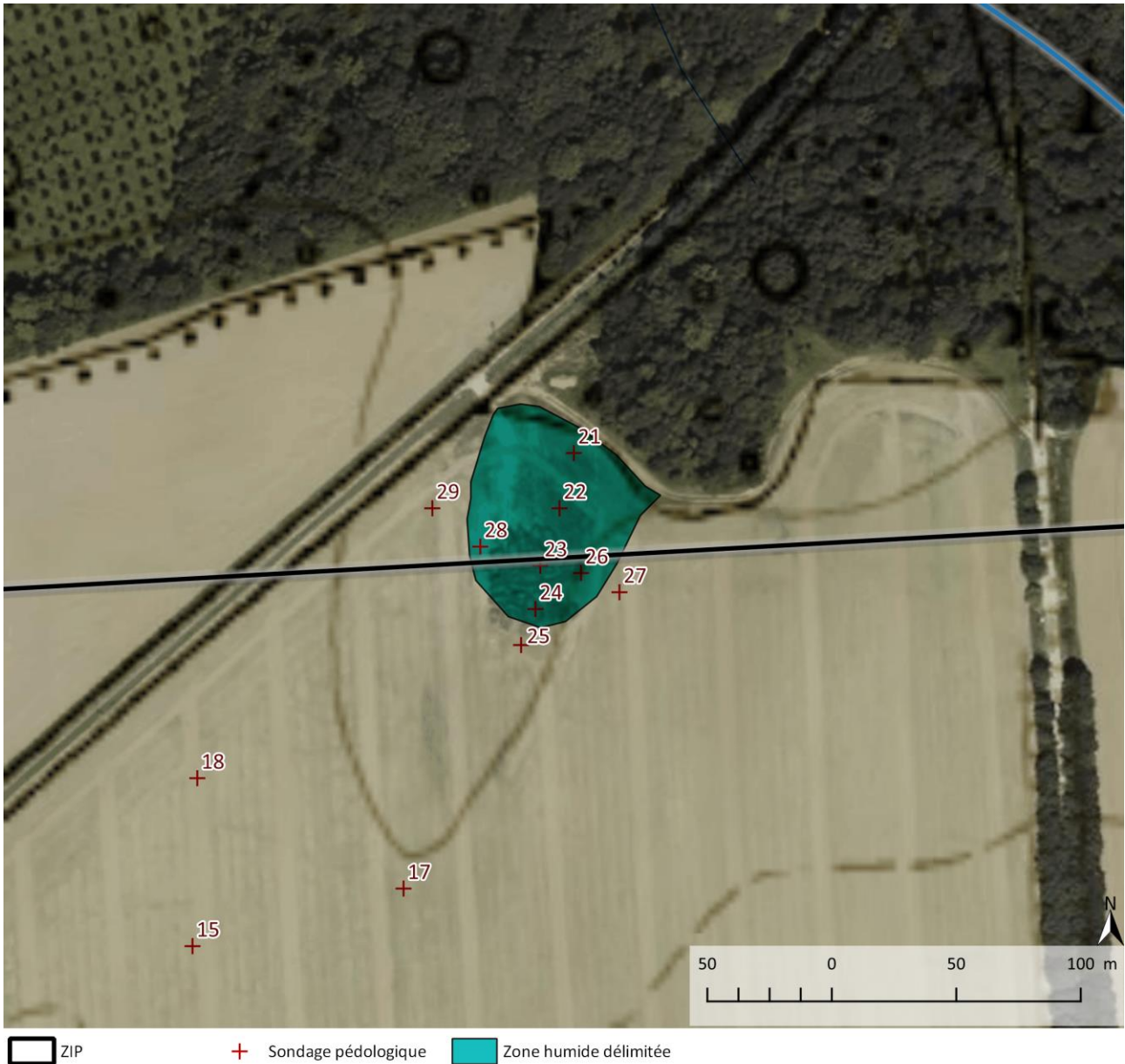


Figure 5 : Résultat de l'inventaire des zones humides

D. CONCLUSION

La présente étude avait pour objectif de vérifier la présence de zones humides dans le cadre de la demande d'autorisation environnementale du parc éolien des Portes de Champagne II, et le cas échéant de préciser leur contour.

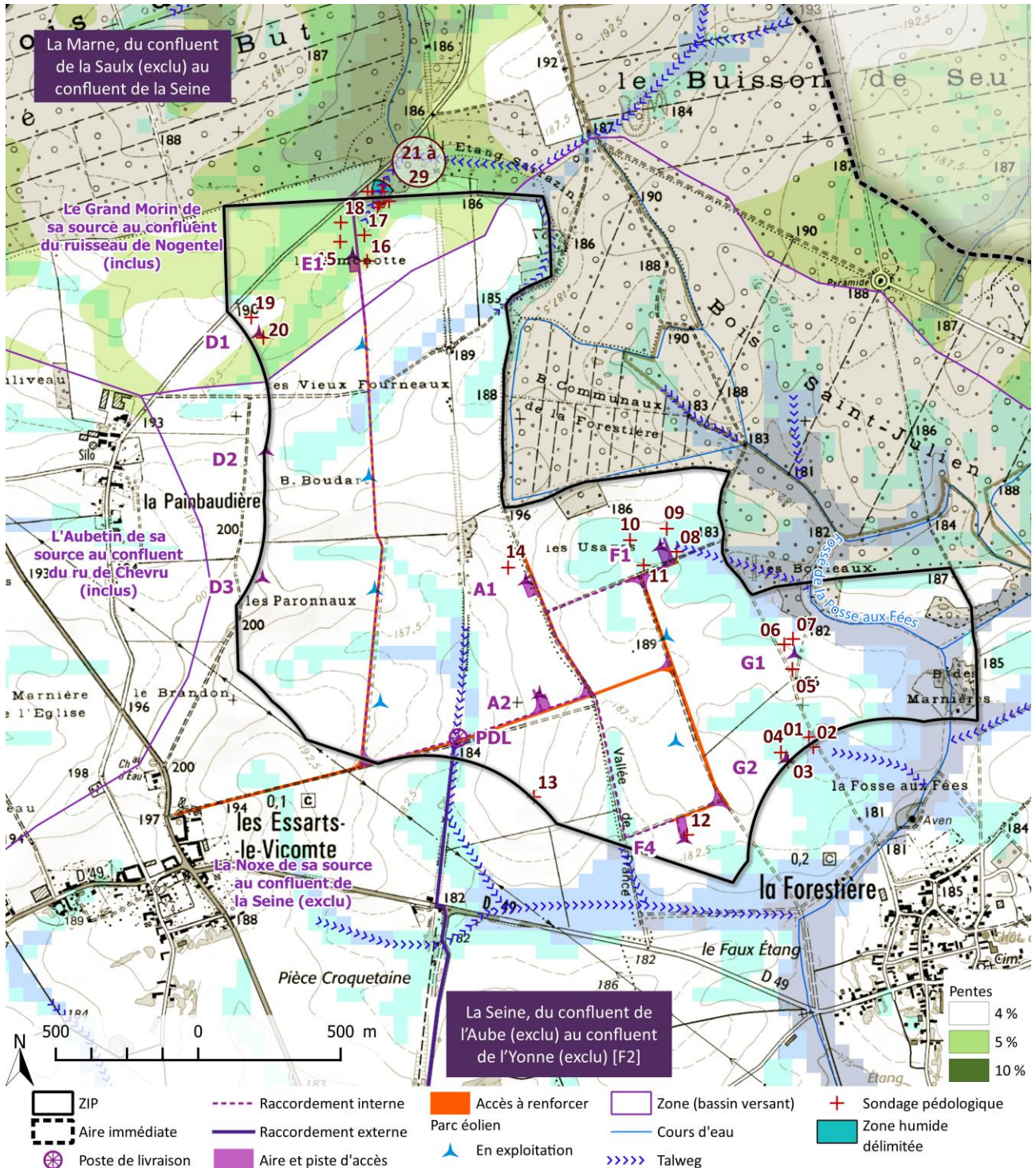
Les critères de définition et de délimitation des zones humides sont précisés dans l'arrêté du 24 juin 2008 modifié par l'arrêté du 1er octobre 2009, en application des articles L.214-7-1 et R. 211-108 du code de l'Environnement. L'inventaire porte sur un ensemble de parcelles agricoles exploitées en labour. Aussi, conformément à la note technique du 26 juin 2017 relative à la caractérisation des zones humides publiée par le Ministère de la Transition Écologique et Solidaire, l'expertise a été réalisée sur le seul critère pédologique. Cette démarche est cohérente avec l'évolution réglementaire (article 23 de la loi du 24 juillet 2019).

L'étude conclut sur l'absence de zone humide à proximité des différentes variantes d'implantations envisagées. La zone humide recensée la plus proche est située à environ 150 m au nord de la variante E1. Bien qu'étant située sur une parcelle agricole en labour et comportant donc peu d'intérêt biologique, elle conserve un rôle et des fonctions importantes en raison notamment de sa position en bas de versant et de sa connexion directe à un important boisement

humide. Conformément à la doctrine « Éviter, Réduire, Compenser », cette étude recommande donc **d'éviter toute implantation au sein de ce milieu.**

Les cartes suivantes présentent la localisation des sondages pédologiques et la zone humide avérée avec les emprises du parc éolien des Portes de Champagne II.

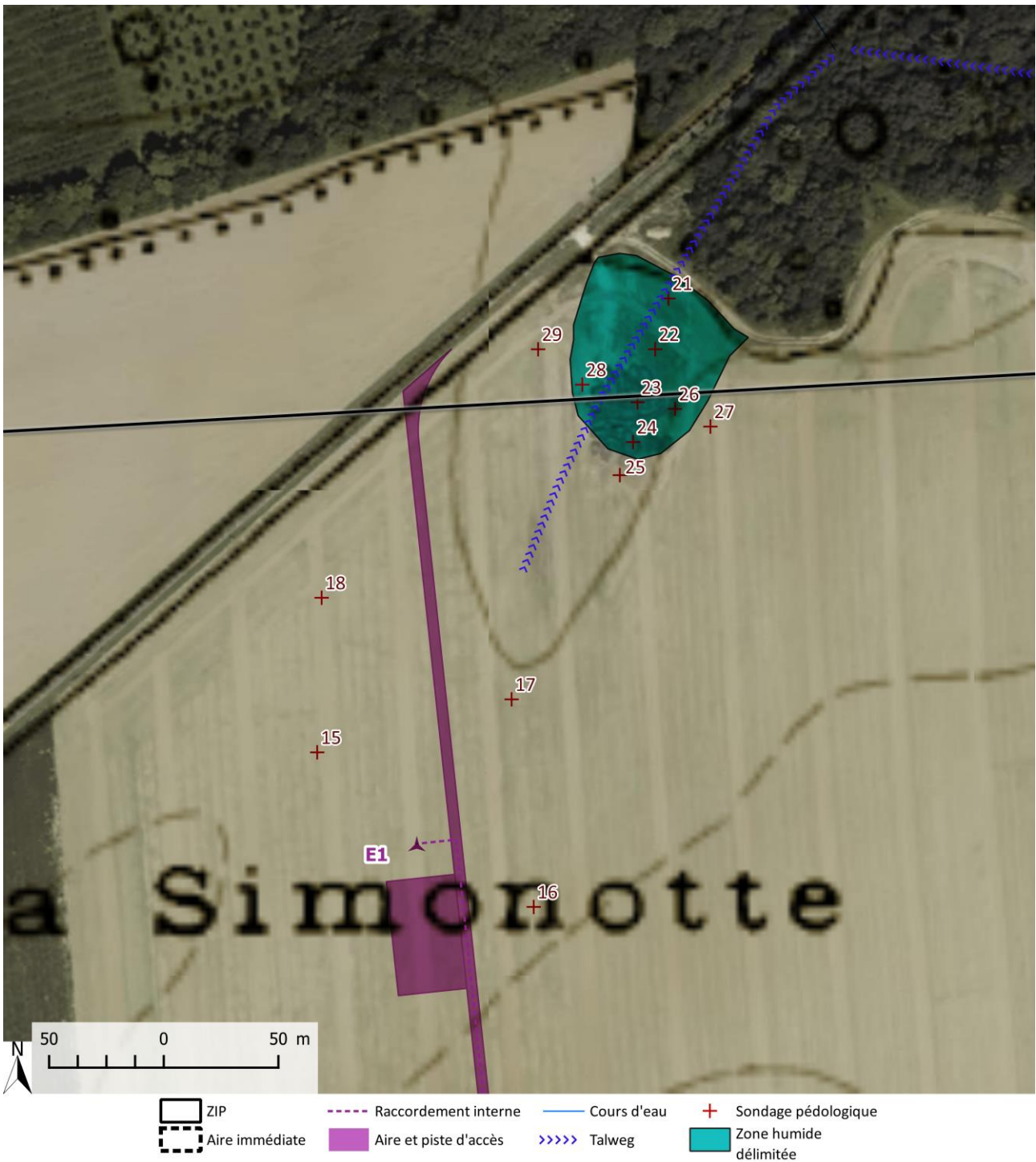
En conclusion, la zone humide est distante de 190 m du mât de l'éolienne E1 du parc éolien des Portes de Champagne II et de 70 m de l'accès créé depuis la route départementale.



Sources : IGN Scan25, BD Alti75, BD Carthage, SANDRE, SDAGE, SAGE Petit et Grand Morin, INRA Agrocampus, Réseau Zones humides, Enviroscop, EDF Renouvelables

Carte 7 : Localisation des sondages pédologiques avec les emprises du parc éolien des Portes de Champagne II

II



Sources : IGN photo aérienne, Enviroscop, EDF Renouvelables

Carte 8 : Localisation des sondages pédologiques aux abords de la zone humide avérée avec les emprises du parc éolien des Portes de Champagne II